

*République française*  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE\_2021\_085

Séance du lundi 13 décembre 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 09/12/2021

Présents : 17

*L'an deux mille vingt-et-un et le treize décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,*

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de  
séance: Florence  
BOISSIER

**Présents :** Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

**Représentés:**

**Excusés:** Sophie BOISSIER, Matthias CORNEVAUX

**Absents:**

**Objet: Renouvellement de la ligne de trésorerie : acceptation de l'offre - DE\_2021\_085**

Monsieur Stéphane MAURIN, Maire, sollicite l'autorisation de renouveler auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, La ligne de crédit en cours, numéro 30315001/85135588801. Cette ligne de trésorerie est destinée à financer les travaux de réfection de la prise d'eau de Caguefer et de réparation de la voirie municipale suite aux catastrophes naturelles de 2020.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré, décide :**

**Article 1**

Monsieur MAURIN est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC, une ligne de trésorerie d'un montant de 318 000 (trois cent dix-huit mille) euros, destinée à financer les travaux de réfection de la prise d'eau de Caguefer et de réparation de la voirie municipale suite aux catastrophes naturelles de 2020.

Cette ligne de trésorerie est d'une durée d'un an.

Elle est productive d'intérêt au taux variable indexé sur :

- l'EURIBOR 3 mois moyenné augmenté d'une marge de 1,50%, soit à titre indicatif sur l'index du mois d'octobre à -0,57 %, un taux de 0,93 %.

Ce taux est révisé mensuellement, et les intérêts appelés en paiement mensuellement en procédure débit d'office.

Frais de dossier 0.25% du montant accordé.

**Article 2**

La commune du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires.


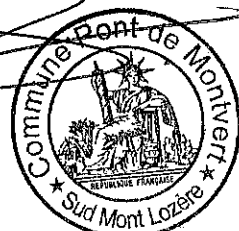
**Article 3**

Monsieur Stéphane MAURIN, Maire, est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Stéphane Maurin

|  |
|--|
| RF<br>Préfecture de Mende  |
| Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 14/12/2021<br>048-200057594-20211213-DE_2021_085-DE |

DEPARTEMENT COLLECTIVITES PUBLIQUES et ASSOCIATIONS

☎ - 04.67.17.85.63

Email : [franck.fournu@ca-languedoc.fr](mailto:franck.fournu@ca-languedoc.fr)

Adresse postale: Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc

Avenue de Montpellieret - MAURIN -34977 LATTES Cedex

Monsieur le Maire

Commune de Pont de Montvert -Sud

Lozère :

Maurin, le 09 décembre 2021

Monsieur le Maire,

Suite à votre consultation, vous voudrez bien trouver ci-après notre proposition de financement :

**Ligne de Trésorerie - Renouvellement- Classification suivant la charte**

**GISSLER : 1A**

- Durée : 1 an (ou 12 mois).
- Montant : 318 000 €.
- Taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenne du mois facturé (facturation du mois M sur la base de l'index de M)  
**Plus marge de 1,50 %, soit à titre indicatif sur index de novembre 2021 - 0,57 % un taux de : 0,93 %.**

La présente proposition est formulée sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Crédits.

- Versement par crédit d'office
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu.
- Facturation mensuelle des agios, **prélevés par débit d'office.**
- Remboursement par débit d'office, à votre demande, **auprès de nos services.**
- Tirages d'un montant minimum de 10%.
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant.
- Frais de dossier : **0,25 %** du montant accordé.
- Cette proposition est valable 15 jours à compter de la présente
- Modalités de fonctionnement :
  - ⇒ L'ordre de déblocage des fonds ou de remboursement, devra nous parvenir, au plus tard, **deux jours ouvrés, avant la date d'opération souhaitée.**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et, restant à votre disposition,  
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre parfaite considération.



**Franck FOURNO**

Département Collectivités Publiques

FRANCK FOURNO  
055598